

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

**Présents** : Ms et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, N. VIOLLET, C. BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN.

**Secrétaire de séance** : JF MARTINE

**Absents excusés** : Ms L. PITTNER - F. PRAS (donne pouvoir à JF MARTINE)

### **- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **- DELIBERATIONS :**

#### **- Participation exceptionnelle au voyage scolaire, école de Champagne en Valromey :**

Les communes membres du RPI de Champagne sont sollicitées par le sou des écoles pour une participation exceptionnelle aux frais de financement de deux classes découvertes qui sont organisées cette année. Le projet est financé à hauteur de 1/3 par le sou des écoles, 1/3 par les familles et 1/3 par les communes.

Pour la commune de Belmont-Luthézieu, 20 enfants sont concernés par ces classes découvertes. La contribution s'élève à 1800 €. Le conseil accepte de verser au sou des écoles de Champagne en Valromey ce montant au titre de la subvention 2018.

#### **- Modification cadastrale de la parcelle du lot nr 11 du lotissement La Muraille**

Un nouveau bornage a été réalisé sur cette parcelle car les limites sur le terrain ne correspondaient à celles du plan cadastral (voirie et réseaux empiétant sur le lot. Il en découle une diminution de superficie pour le futur propriétaire. Une négociation entre la commune et le futur acquéreur, a donné lieu à une nouvelle offre à 43 000 €, le conseil accepte cette nouvelle proposition à l'unanimité.

### **APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2017**

Les différents comptes de gestion et administratif de l'exercice 2017 sont approuvés et votés à l'unanimité. Ils font apparaître en euros, les résultats suivants :

Budgets	Résultats de clôture
<b>Principal</b>	
Fonctionnement	260 017.43
Investissement	-78 409.90
	<b>+ 181 607.53 €</b>
<b>Forêt</b>	
Fonctionnement	42 973.27
Investissement	- 26 543.21
	<b>+ 16 430.06 €</b>
<b>Assainissement</b>	
Fonctionnement	-42 832.06
Investissement	63 453.96
	<b>+ 20 621.90 €</b>

<b>Lotissement</b>	
Fonctionnement	32 508.34
Investissement	-3 172.66
	<b>+29 335.68€</b>
<b>Photovoltaïque</b>	
Fonctionnement	2 539.45
Investissement	-24 256.98
	<b>- 21 717.53 €</b>

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal approuve les affectations de résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 des différents budgets qui s'inscrivent en report sur les budgets primitifs 2018 ainsi qu'il suit :

- Budget principal : 159 284.53 € en fonctionnement et 100 732.90 € en investissement
- Budget forêt : 18 870.06 € en fonctionnement et 24 103.21 € en investissement
- Budget lotissement : 32 508.34 € en fonctionnement
- Budget photovoltaïque : 2 539.45 € en investissement

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Il est proposé le maintien des taux actuellement en place. Une hausse n'est pas justifiée compte tenu d'une situation financière permettant la réalisation des travaux inscrits au budget cette année. Monsieur Henri Reynaud propose même de baisser le taux pour le foncier non bâti, justifié par un excédent du budget général. Madame le Maire rappelle d'en dépit de résultats positifs, les dépenses de fonctionnement augmentent alors que les recettes diminuent (perte de la dotation forfaitaire de presque 30% en 5 ans). Les impôts restent la principale recette, compte tenu de la réforme sur la taxe d'habitation, il n'est pas envisageable de baisser ce taux, une baisse sur les taxes foncières aurait une incidence minimale pour les administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 11 voix pour le maintien et 2 voix pour la diminution, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, à savoir :

	<b><u>ANCIEN</u></b>	<b><u>NOUVEAU</u></b>
• Taxe d'habitation :	14.80 %	14.80 %
• Taxe foncière (bâti) :	10.68 %	10.68%
• Taxe foncière (non bâti) :	36.63 %	36.63%
• Cotisation Foncière Entreprises :	Transférée à la CCBS	

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2018**

Madame le Maire énumère la liste des subventions accordées aux associations en 2017

CINE RENCONTRES	100 €
CLUB SPORTIF VALROMEY-RETORD	80 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	250 €
CLUB SPORTIF DU VALROMEY	100 €
COMPTINES ET CROCUS	100 €
OFFICE NATIONAL ANCIENS COMBATTANTS	50 €
TOUR DU VALROMEY	100 €
VAL MUSE	100 €
ADIL DE L'AIN (cotisation obligatoire)	100 €
CAUE DE L'AIN (cotisation obligatoire)	60 €

Pour 2018, elle propose d'accorder les mêmes montants aux associations qui renouvelleront leur demande à l'exception de Comptines et Crocus qui s'est dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu en mairie de l'association

AMAP Terre-Ain-d'Entente qui, pour financer la manifestation organisée à l'occasion de leur 10<sup>ème</sup> anniversaire, sollicite une subvention auprès des communes du Valromey. Elle propose d'accorder 100€ en soutien à cette association. Le conseil, après avoir délibéré, accepte à 12 voix pour et 1 abstention d'accorder ce montant à l'AMAP pour 2018. Des demandes d'occupation gratuite de la salle polyvalente ont été formulées par des associations extérieures à la commune. Le conseil rappelle que la gratuité est à ce jour accordée uniquement aux associations communales.

### **APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

Concernant le budget primitif de 2018, Madame le Maire explique qu'il a été établi en tenant compte des réalités suivantes :

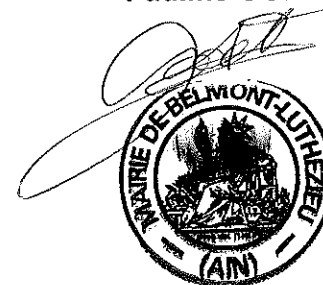
- Les changements liés au transfert de nouvelles compétences (apparition d'attribution de compensation) et à la création du SIVOM du Valromey (contribution financière) mais aussi l'apparition de charges nouvelles (adhésion à un service d'instruction des documents d'urbanisme suite au désengagement progressif des services de la DDT, contribution nouvelle au SIEA en soutien aux investissements engagés).

Elle explique que la commission des finances a travaillé au préalable en définissant les axes prioritaires. Les dépenses de fonctionnement seront calculées au plus justes, et les dépenses d'investissement concerneront les priorités suivantes : l'entretien du patrimoine communal et des chemins ruraux, les travaux de réhabilitation des stations d'épuration, la mise en accessibilité des bâtiments, le projet d'aménagement des locaux de la Croix Rouge.

Le budget général et les autres budgets ont été votés et approuvés en dépenses et en recettes à l'unanimité pour, selon le tableau ci-dessous :

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget principal</b>	611 384.38 €	698 194.58 €	378 270.21 €	378 270.21 €
<b>Forêt</b>	66 806.06 €	66 806.06 €	76 943.21 €	76 943.21 €
<b>Assainissement</b>	109 966.19 €	109 966.19 €	514 385.00 €	514 385.00 €
<b>Lotissement la Muraille</b>	75 508.34 €	75 508.34 €	3 172.66 €	3 172.66 €
<b>Photovoltaïque</b>	4 050.16 €	4 050.16 €	25 506.91 €	25 506.91 €

Le Maire  
Pauline GODET



**Séance levée à 22h15**

Prochain conseil lundi 28 mai 2018 à 20 heures